27 septembre 2005 **05.355**

Question Marianne Ebel

Que compte faire le Conseil d'Etat pour répondre aux problèmes que rencontrent les étudiant-e-s au sein de la Haute Ecole pédagogique (HEP-BEJUNE)?

Volée après volée, les étudiantes et étudiants se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent au sein de la HEP-BEJUNE. Cette année, l'Association des étudiants de la HEP-BEJUNE PF 2 – futur-e-s enseignant-e-s au niveau du secondaire 1 et 2 – a pris la peine de formuler, dans un dossier de vingt pages, une série de critiques dont les principales sont les suivantes:

1. Les instances de la HEP-BEJUNE infantilisent les stagiaires bien plus qu'elles ne les responsabilisent.
2. Les cours dispensés en sciences de l'éducation sont en règle générale insatisfaisants, superficiels et inadaptés à une réflexion post-universitaire. Ils procèdent d'une pédagogie discutable (cours frontaux, suivis de travaux de groupes "alibi").
3. Les moyens didactiques (photocopies, rétroprojecteurs, Power point) sont utilisés de façon contre-productive et abusive.
4. Alors qu'ils sont essentiels à l'apprentissage de la profession, les stages pratiques – travail dans une classe – sont trop courts et mal articulés au reste de la formation. Le temps nécessaire à la préparation des leçons à donner est sous-estimé et insuffisant.
5. La HEP devrait pouvoir être suivie selon la modalité du plein temps ou de la formation en emploi. L'impossibilité de suivre la HEP en formation continue représente en effet des sacrifices excessifs pour les candidats qui travaillent déjà dans l'enseignement ou qui, de façon plus générale, sont déjà intégrés dans la vie active.

Au niveau de la "Plate-forme 1" – futur-e-s enseignant-e-s des degrés préscolaires et primaires –, se rajoutent d'autres problèmes:

– Alors que jusqu'ici, pour être admis à la HEP, les étudiant-e-s devaient obtenir un titre de maturité académique, présenter un dossier personnel et participer à un entretien de 45 minutes, la volée 2005-2007 est convoquée en plus à un examen en mathématiques, en sciences, en français et en gymnastique. Le titre obtenu au niveau des lycées est ainsi dévalorisé.
– Au vu des résultats des premiers examens – 0% de réussite en sciences, un peu plus de 10% en mathématiques, moins de 50% en français, 100% en gymnastique –, il apparaît évident que les exigences sont disproportionnées.
– Qui dit "examen" dit "préparation". Or, seulement deux demi-journées ont été accordées à cet effet. Quel est le côté formateur de ces examens? S'agit-il d'un numerus clausus qui ne dit pas son nom?
– Chaque année, de nouvelles exigences. A quoi cela rime-t-il? Les titres à l'issue sont-ils équivalents?
– Les étudiant-e-s ne sont pas seul-e-s à ne pas connaître les objectifs fixés par ces examens; de nombreux FEE (formateurs/formatrices en établissement), des enseignant-e-s et des formateurs/formatrices de la HEP n'en comprennent pas non plus le bien-fondé.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

1. Quelles mesures compte-t-il prendre pour pallier les graves dysfonctionnements de la HEP-BEJUNE consignés dans le dossier de l'Association des étudiants de la HEP-BEJUNE PF2 et corroborés par de nombreux témoignages d'enseignant-e-s (FEE et anciens FEE)?
2. Comment le canton et le Département de l'éducation, de la culture et des sports entendent-ils répondre aux différentes doléances des étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE, PF1 et PF2?
3. Que pensent le Conseil d'Etat et les responsables de l'instruction publique des examens supplémentaires exigés à l'entrée de la HEP-BEJUNE pour les futur-e-s enseignant-e-s des niveaux préscolaires et primaires? Quel est l'objectif de ces examens et quel en est le coût? Ne dévalorisent-ils pas le titre de maturité chèrement acquis? Le Conseil d'Etat est-il prêt à intervenir pour en demander la suppression?

4. Quelles mesures le département compte-t-il prendre pour mieux assurer que les fonds publics ne soient à l'avenir plus gaspillés dans une formation infantilisante, mais servent à financer un parcours pédagogique, apte à former des enseignant-e-s compétent-e-s et motivé-e-s? Les coûts sont-ils maîtrisés?
5. Le Conseil d'Etat sait-il que personne – mis à part peut-être les directeurs de la HEP elle-même – n'est satisfait de la situation actuelle? Connaît-il les doléances des différents acteurs: directeurs-trices d'écoles, FEE, FIP (formateurs en instituts), enseignant-e-s? Si oui, que compte-t-il faire pour trouver des solutions? Si non, comment interprète-t-il ce fait?

Nous demandons une réponse écrite à ces questions.

Cosignataires: D. Angst, Y. Stalder, D. de la Reussille, J.-P. Veya, L. Boegli, J.-C. Pedroli, Patrick Erard et B. Horisberger.